

Feu vert à la Voie bleue

Mobilité ► La Voie bleue, un projet de ligne lacustre reliant les deux rives du canton de Genève, devrait être mise en service le 15 septembre. L'Office fédéral des transports (OFT) a donné son autorisation pour exploiter la ligne.

Le feu vert de l'OFT marque la dernière étape de six ans de travaux, ont indiqué vendredi les partenaires du projet et la Compagnie générale de navigation (CGN) dans un communiqué. Le projet prévoit de relier par le lac Corsier-Port à Bellevue-Saladin en seulement quinze minutes au lieu d'une heure trente en transport terrestre.

La Voie bleue est un partenariat public-privé porté par douze communes genevoises de la rive gauche et de la rive droite, la CGN ainsi que des partenaires privés, dont Lombard Odier et le groupe Richemont. Elle bénéficie du soutien du canton de Genève.

«La Voie bleue concrétise une vision simple: voir le Léman comme une opportunité pour offrir une mobilité durable, confortable et multimodale et inscrite en parfaite complémentarité avec l'offre existante», relève Benoît Gaillard, président de la CGN, cité dans le communiqué.

Les débarcadères choisis sont situés à proximité des arrêts de TPG et du Léman Express (sur la rive droite), et connectés aux pistes cyclables. Les bateaux sont aménagés de sorte à permettre l'embarquement de vélos et trottinettes.

Le lancement débutera par une phase test de trois ans, en utilisant uniquement des infrastructures existantes. Si cette phase est concluante, un bateau zéro émission sera mis en service. L'intégration future de la ligne au système tarifaire Unireso fait également partie des projets des partenaires de la Voie bleue, poursuit le communiqué.

LE COURRIER
LUNDI 21 JUILLET 2025

Dans sa décision, l'OFT a retiré l'effet suspensif à un éventuel recours, de sorte que la Voie bleue sera comme prévu mise en service le 15 septembre 2025.

Les opposants au projet ne baissent cependant pas les bras: «Mes mandants s'étaient préparés à cette éventualité et ont déjà décidé de recourir au Tribunal administratif fédéral, qui sera saisi ces tout prochains jours», a annoncé leur avocat Romain Jordan vendredi soir dans un communiqué. «La décision de concession est même déclarée exécutoire en cas de recours. C'est du jamais vu», a-t-il regretté. **ATS**